



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2024**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 36**

Mis en ligne le : 03/06/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le trente du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA- M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI- Mme CUILLIERE – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - M. MATHON – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme CARUSO – M. SAHRAOUI – Mme SAHUN- M. SANCHEZ – M. LARLET – M. WAHARTE

Pouvoirs : - M. MONDOLONI à Mme CZURKA- M. GARDIOL à Mme ATTAF – Mme CHAUVIN à Mme MICHEL - M. JESNE à Mme RAFIA- M. FERAL à Mme SAHUN- Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BOCCIA- M. ALLIOTTE – M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES A LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – ANNEE 2025

N° Acte : 7.4

Délibération n°24-101

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L2333-6 à L2333-13 et R2333-10 à R2333-17 relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;
Vu le Code des impositions sur les biens et services, notamment ses articles L454-58 à L454-62 ;
Vu l'article 100 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 apportant des modifications à la procédure d'application de la TLPE à partir de l'année de taxation 2022 ;
Vu le Décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2023 fixant les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2024 ;

Considérant le taux de croissance de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'année n-2, établi à + 4,8 % et les tarifs maximaux applicables pour l'année 2025 ;

Il est proposé de fixer les tarifs de la TLPE pour l'année 2025 comme suit :

Types de dispositifs	Tarifs 2025 en euros / m ²
Publicité et préenseigne non numérique	24,40 €
Publicité et préenseigne numérique	73,30 €
Enseigne dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m ²	Exonéré
Enseigne dont la superficie est supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	24,40 €
Enseigne dont la superficie est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	48,80 €
Enseigne dont la superficie est supérieure à 50 m ²	97,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'unanimité

DECIDE de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7 m² ;

APPROUVE les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2025 ;

IMPUTE la recette au budget de la commune.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 31/05/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

